



Utilisation des crédits AGFPN

Rapport annuel 2025

Article L.2135-16 du code du travail

BRASSEURS DE FRANCE

9 boulevard Malesherbes – 75008 PARIS

Tél. : 01 42 66 30 36

Email : contact@brasseurs-de-france.com

Site : www.brasseurs-de-france.com

Table des matières

1. Déclaration sur l'honneur de Magali FILHUE, déléguée générale de Brasseurs de France, que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11 du code du travail	3
2. Identification des financements octroyés à Brasseurs de France par l'AGFPN.....	4
a) Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus	4
b) Crédits reçus de la part de l'AGFPN au titre de l'année 2025.....	4
3. Identification et description des moyens mis en œuvre par Brasseurs de France pour réaliser chacune des missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du code du travail.....	4
a) Domaines d'intervention de Brasseurs de France	4
b) Charges engagées par Brasseurs de France par mission en 2025	6
c) Détail des interventions de Brasseurs de France.....	7
4. Description du processus d'affectation des charges 2025 à chaque rubrique de mission d'intérêt général rappelée à l'article L. 2135-11 du code du travail	12
a) Charges directement imputables.....	12
b) Total charge directement imputables en 2025.....	13
c) Quote-part frais généraux 2025 / charges indirectes.....	13
d) Synthèse des charges directes et indirectes	14

1. Déclaration sur l'honneur de Magali FILHUE, déléguée générale de Brasseurs de France, que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11 du code du travail

Je, soussignée, Magali FILHUE, déléguée générale de Brasseurs de France, déclare que les crédits perçus par Brasseurs de France de la part de l'AGFPN pour l'année 2025 au titre de la mission d'intérêt général prévue par le 1° de l'article L. 2135-11 du code du travail ont été utilisés conformément à leur destination.

Le présent rapport détaille l'usage de ces crédits.

Fait à Paris, le 30 mai 2026

Magali FILHUE,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Filhue', written in a cursive style.

Déléguée Générale.

Déclaration originale en annexe 1

2. Identification des financements octroyés à Brasseurs de France par l'AGFPN

a) Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus

Les crédits reçus ont fait l'objet d'un enregistrement comptable dans un premier temps en compte de banque, avec pour contrepartie un produit d'exploitation.

En fin d'année, les subventions font l'objet, le cas échéant, d'une écriture de régularisation par le biais du compte comptable Produit constaté d'avance pour les ressources n'ayant pas encore fait l'objet de charges, de manière proportionnée, au titre de l'exercice évoqué.

b) Crédits reçus de la part de l'AGFPN au titre de l'année 2025

EXERCICE 2025		
Crédits (Mission 1 Branche)	Montants finaux	Dates de versement
1 ^{er} acompte 2025	1 102 €	29/07/2025
2 ^{ème} acompte 2025	1 815 €	20/10/2025
3 ^{ème} acompte 2025	1 815 €	11/12/2025
4 ^{ème} acompte 2025	1 750 €	22/01/2026
Total acomptes 2025	6 482 €	
Solde 2025	2 143 €	30/04/2026
TOTAL CRÉDITS ANNUELS 2025	8 625 €	

Le total des financements octroyés par l'AGFPN au titre de l'année 2025 est de **8 625€** dont :

- 4 732€ perçus en 2025
- 3 893€ perçus en 2026

3. Identification et description des moyens mis en œuvre par Brasseurs de France pour réaliser chacune des missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du code du travail

a) Domaines d'intervention de Brasseurs de France

Conformément aux dispositions du 1° de l'article L.2135-12 du Code du travail et de la convention AGFPN/Brasseurs de France du 8 décembre 2022 (cycle 2022-2025), les crédits reçus de la part de l'AGFPN par Brasseurs de France ont été utilisés conformément aux activités prévues par ce même article, au titre de la mission n°1.

Brasseurs de France a mobilisé ses ressources internes et, depuis 2018, a élargi les compétences de l'assistante de direction, Bénédicte SIZARET, en lui confiant le poste de responsable des relations sociales. Bénédicte Sizaret a exercé ces fonctions jusqu'à son départ à la fin du mois de juin 2025.

Afin d'assurer la continuité et le renforcement de ces missions, Sophie MÉTAIS a rejoint Brasseurs de France en qualité de responsable des affaires sociales et du secrétariat général en septembre 2025. Juriste de formation, elle apporte une expertise approfondie sur les enjeux juridiques et sociaux de la branche.

Brasseurs de France conduit sa mission au sein des instances suivantes :

- la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) de la branche (IDCC 1513) ;
- la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP), ainsi que le jury CQP de la branche ;
- OCAPIAT, opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie agroalimentaire et les Territoires dont relève la branche ;
- la commission des affaires sociales de l'ANIA (Association nationale des industries alimentaires) ;
- la commission sociale et la commission formation, éducation, emploi de la CPME.

L'activité développée par Brasseurs de France dans le cadre de ses missions comprend les temps de préparation et de participation aux réunions, la rédaction de comptes rendus, ainsi que le suivi des actions mises en œuvre au sein des instances précitées.

Brasseurs de France, en sa qualité d'organisation patronale représentative des industries de fabrication de bière au sein de la convention collective nationale des activités de production des eaux embouteillées et boissons rafraîchissantes sans alcool, et de bière (IDCC 1513), siège notamment au comité « employeurs » d'OCAPIAT et participe, en tant que membre invité, au COPAACA, au CSPSA et au comité de pilotage des observatoires du secteur alimentaire.

Stéphane CRÉPEL, président de la commission sociale, a assuré la présidence de la CPNEFP (commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle) et de la CPPNI (commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) de la branche jusqu'à son départ en décembre 2025.

La promotion de la formation et le dialogue social demeurent au cœur des priorités de la fédération. Brasseurs de France œuvre notamment, en lien étroit avec les partenaires sociaux, à la formation et à l'organisation de jurys paritaires chargés de valider les certificats de qualification professionnelle (CQP).

Brasseurs de France mène également des communications régulières auprès de ses adhérents afin de les sensibiliser aux actions menées par les instances paritaires de la branche et de l'interbranche :

- Un nouvel accord relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage dans le secteur alimentaire a été signé le 19 septembre 2025 et [étendu par arrêté du 16 avril 2026](#). Il concerne notamment les entreprises relevant de l'IDCC 1513 – production des eaux embouteillées, boissons sans alcool et bières. Il remplacera l'accord du 1er décembre 2020, arrivé à échéance le 31 décembre 2025, et s'appliquera du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.
- Adhésion à l'accord interbranche relatif à l'épargne salariale dans le secteur agroalimentaire du 30 mai 2023. Cet accord a pour objectif de faciliter la mise en place de dispositifs d'épargne salariale au sein des entreprises, en particulier les TPE et PME.
- Négociation et signature le 1^{er} février 2026 d'un avenant n° 2 au protocole technique et financier relatif au régime de prévoyance de la branche des activités de production des eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bière. L'avenant au protocole technique et financier a pour objet d'acter la mise en place d'une réserve générale au 01/01/2024.

- Négociation et conclusion de l’avenant sur les minimas conventionnels n° 46 du 3 février 2026 qui [a été étendu par un arrêté du 10 avril 2026](#).
- Travail sur plusieurs projets d’accords : Harcèlement, Proche aidant, Evolution des codes NAF.
- Bénédicte SIZARET et Sophie METAIS répondent, en lien avec le conseil en droit social de la branche, Me SAURET, aux questions des adhérents sur l’application de notre convention collective (IDCC 1513).

Les charges imputables à la mission de Brasseurs de France découlent des axes ci-après :

- Axe n°1 : faire vivre le dialogue social de la branche, CCN IDCC 1513.
- Axe n°2 : participer au bon fonctionnement de l’OPCO et à la définition de sa politique générale d’emploi et de formation.
- Axe n°3 : anticiper les besoins en compétences et en formation.
- Axe n°4 : définir la politique de l’emploi, de la formation et des qualifications au niveau de l’interbranche (ANIA, CPME).

b) Charges engagées par Brasseurs de France par mission en 2025

Missions d'intérêt général engagées en 2025	Montant des charges 2025 directement imputables à la mission	Quotepart des charges générales retenue au titre de l'exercice 2024	Montant total par mission
Mission n° 1 (art. L. 2135-11 1°)	9 248,35€	14 078,94 €	23 327,29 €
Mission n° 2 (art. L. 2135-11 2°)	NEANT		
Mission n° 3 (art. L. 2135-11 3°)	NEANT		
Total général	9 248,35€	14 078,94 €	23 327,29 €

c) Détail des interventions de Brasseurs de France

i. Réunions paritaires convention collective IDDC 1513

Benedicte SIZARET

Axe n°1 - Faire vivre le dialogue de branche

Réunions sociales branche	Objet	Date	Temps de préparation réunions et rédaction des comptes rendus (en heures)	Temps réunion (durée moyenne en heures)	Temps total H
Commission technique paritaire	Sur CCN chap. V classifications	12/02/2025	0	2	2
CPPNI	CCN : chapitre V Classifications	26/03/2025	2	3	5
CPPNI	CCN : chapitre V Classifications	03/04/2025	1	1	2
CPPNI	Comptes de prévoyance AG2R	18/06/2025	1	2,5	3,5
Temps responsable affaires sociales, assistante : Bénédicte SIZARET			4	8,5	12,5
Coût responsable affaires sociales : 12,5 H x 141,92€ (coût horaire) = 1 774 €					

Axe n°1 - Faire vivre le dialogue de branche

Réunions sociales branche	Objet	Date	Temps de préparation réunions et rédaction des comptes rendus (en heures)	Temps réunion (durée moyenne en heures)	Temps total H
Commission sociale patronale	Préparation CPPNI	19/09/2025	0	1	1
CPPNI	Echanges sur accords Proches aidants et harcèlement	26/09/2025	0	0	0
Commission sociale patronale	Présidence CPPNI	02/10/2025	0	1	1
CPPNI	Rapport de branche	05/11/2025	3	3	6
Temps responsable affaires sociales, Sophie METAIS			3	5	8
Coût responsable affaires sociales : 8 H x 45,87€ (coût horaire) = 366,96 €					

ii. Réunions OCAPIAT

Benedicte SIZARET

Axe 2 -Surveiller le bon fonctionnement de l'OPCO, déterminer sa politique générale d'emploi et de formation, veiller à l'application de l'accord formation					
Représentant	Nature	Date	Préparatoire (en heures)	Temps réunion (en heures et minutes)	Total H
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	COPAACA (Comité du pôle Agro-alimentaire et du Commerce agricole)	21/01/2025	1	1	2
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	Comité employeurs du Secteur Alimentaire (CE SA)	24/01/2025	2	1,5	3,5
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	Commission sectorielle paritaire (CSPSA) exceptionnelle	11/02/2025	1	1	2
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	CPNEFPI-SA	12/02/2025	1	2	3
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	COPAACA (Comité du pôle Agro-alimentaire et du Commerce agricole)	19/02/2025	1	2	3
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	CE SA	19/03/2025	1	2	3
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	Commission sectorielle paritaire (CSPSA) exceptionnelle	19/03/2025	1	2	3
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	CE plénier	21/03/2025	1	2	3
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	COPAACA (Comité du pôle Agro-alimentaire et du Commerce agricole)	21/03/2025	1	2	3
Temps total responsable affaires sociales, assistante : Bénédicte SIZARET			10	15,5	25,5
Coût responsable affaires sociales : 25,5 H x 141,92 € (coût horaire chargé) = 3 618,96 €					

Axe 3 – Prévion des besoins en compétences et en formation

Représentant	Nature	Date	Préparatoire (en heures)	Temps réunion (en heures)	Total H
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	Journée restitution des Observatoires à l'Hôtel Mercure Porte de Versailles	28/01/2025	1	7	8
Temps total responsable affaires sociales, assistante : Bénédicte SIZARET			1	7	8
Coût responsable affaires sociales : 8 H x 141,92 € (coût horaire chargé) = 1 135,36 €					

Sophie METAIS

Axe 2 -Surveiller le bon fonctionnement de l'OPCO, déterminer sa politique générale d'emploi et de formation, veiller à l'application de l'accord formation					
Représentant	Nature	Date	Préparatoire (en heures)	Temps réunion (en heures et minutes)	Total H
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	Comité Employeur SA	10/09/2025	0	2	2
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	Comité Employeur SA	03/10/2025	0	2	2
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	CPNEFPI - SA	28/10/2025	0	2	2
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	Finalisation CESA CSP	21/11/2025	0	1	1
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	Comité Employeur SA	05/12/2025	0	2	2
Temps total responsable affaires sociales, Sophie METAIS			0	9	9
Coût responsable affaires sociales : 9H x 45,87€ (coût horaire chargé) = 412,83€					

Axe 3 – Pr vision des besoins en comp tences et en formation

Repr�sentant	Nature	Date	Pr�paratoire (en heures)	Temps r�union (en heures)	Total H
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	Journ�e Observatoire OCAPIAT	17/10/2025	0	7	7
Temps total responsable affaires sociales, Sophie METAIS			0	7	7
Co�t responsable affaires sociales : 7 H x 45,87 � (co�t horaire charg�) = 321,09 �					

iii. R unions CPME

Benedicte SIZARET

AXE 4 -D finir la politique de l'emploi, de la formation et des qualifications au niveau de l'interbranche (CPME)

Repr�sentant	Nature	Date	Pr�paratoire (en heures)	Temps r�union (en heures)	Total H
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	CPME - commission formation, �ducation, emploi	13/02/2025	0	2	2
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	CPME - commission sociale	13/02/2025	0	2	2
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	CPME - commission formation, �ducation, emploi + commission sociale	18/03/2025	0	2	2
Responsable affaires sociales, Mme SIZARET	CPME - commission formation, �ducation, emploi + commission sociale	10/04/2025	0	2,5	2,5
Temps total responsable affaires sociales, assistante : B�n�dicte SIZARET			0	8,5	8,5
Co�t responsable affaires sociales : 8,5 H x 141,92 � (co�t horaire charg�) = 1 206,32 �					

Sophie METAIS

AXE 4 -Définir la politique de l'emploi, de la formation et des qualifications au niveau de l'interbranche (CPME)

Représentant	Nature	Date	Préparatoire (en heures)	Temps réunion (en heures)	Total H
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	CPME - commission sociale	11/09/2025	0	2	2
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	CPME - commission sociale	13/11/2025	0	3	3
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	CPME - Commission Formation Education et Emploi	18/11/2025	0	2	2
Responsable affaires sociales, Sophie METAIS	CPME - Commission Formation Education et Emploi	11/12/2025	0	2	2
Temps total responsable affaires sociales, Sophie METAIS			0	9	9
Coût responsable affaires sociales : 9 H x 45,87€ (coût horaire chargé) = 412,83 €					

4. Description du processus d'affectation des charges 2025 à chaque rubrique de mission d'intérêt général rappelée à l'article L. 2135-11 du code du travail

a) Charges directement imputables

i. Responsable des affaires sociales : Bénédicte SIZARET

Il s'agit du salaire brut et des cotisations sociales patronales de la responsable des affaires sociales, assistante de direction de Brasseurs de France, Bénédicte SIZARET, correspondant à sa participation directe aux interventions décrites au point 3.

Il est retenu un coût salarial sur la base d'un coût journalier ainsi calculé :

- ✓ Jours travaillés 2025 : 70
- ✓ Heures travaillées/jour : 7,8
- ✓ Temps de travail en heures : 546,00
- ✓ Salaire chargé 2025 : 77 488,87 €
- ✓ Coût horaire moyen : 141,92 €
- ✓ Total heures OCAPIAT, branche et interbranches : 54,50 soit 7734,64 €
- ✓ Equivalent jours : 6,99
- ✓ Rapport jours travaillés/ OCAPIAT, branche et interbranches : 3,4 %

ii. Responsable des affaires sociales : Sophie METAIS

Il s'agit du salaire brut et des cotisations sociales patronales de la responsable des affaires sociales, assistante de direction de Brasseurs de France, Bénédicte SIZARET, correspondant à sa participation directe aux interventions décrites au point 3. Il est retenu un coût salarial sur la base d'un coût journalier ainsi calculé :

- ✓ Jours travaillés 2025 : 62
- ✓ Heures travaillées/jour : 8
- ✓ Temps de travail en heures : 496,00
- ✓ Salaire chargé 2025 : 22 751,88 €
- ✓ Coût horaire moyen : 45,87 €
- ✓ Total heures OCAPIAT, branche et interbranches : 33,00 soit 1 513,71 €
- ✓ Equivalent jours : 4,13
- ✓ Rapport jours travaillés/OCAPIAT, branche et interbranches : 2,0 %

b) Total charge directement imputables en 2025

	Montant
Cout salarial responsable des relations sociales – Sophie Métais	1 513,71€
Coût salarial responsable des relations sociales – Bénédicte Sizaret	7 734,64 €
Total coût salarial responsable des relations sociales	9 248,35€

c) Quote-part frais généraux 2025 / charges indirectes

Compte	Objet	Montant TTC
613200/614000	Loyer et charges locatives	96 965,22
6156100	Maintenance informatique (EVERNEX)	11 082,92
622600	Honoraires commissaire aux comptes	5 202,00
622600	Honoraires convention collective (avocat conseil)	11 400,00
6262070	Téléphone (fixe et portable)	2 007,65
627070	Services bancaires	2 329,24
641400	Indemnités transport (Pass Navigo)	177,60
	Total frais généraux 2025	129 164,63 €
641400	Total charges indirectes (quote part : 10,89 %)	14 078,94 €

d) Synthèse des charges directes et indirectes

	Montant
Total coût salarial responsable des relations sociales	9 248,35€
Quote-part charges indirectes	14 078,94 €
Total charges directement imputables	23 327,29 €